



Saint-Rémy, le 14/03/2022

Collectif des riverains du projet Cœur de ville
1, avenue du Général Leclerc
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
collectifriverainscdvstremy@gmail.com

OBSERVATIONS DU COLLECTIF DES RIVERAINS CŒUR DE VILLE SAINT REMY LES CHEVREUSE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SDRIF-E

C'est en tant que **représentante du collectif des riverains cœur de ville à Saint Rémy lès Chevreuse que je vous adresse ces observations. Celles-ci sont issues de notre expérience que vous trouverez résumer ci-après :**

CHANTIER CŒUR DE VILLE ET CONSTRUCTIONS EN ZONES INONDABLES

Depuis août 2020, le **promoteur NACARAT construit en zone inondable (et inondée en 2016 et 2018 - nous avons 1 mètre d'eau dans nos maisons)**, en méconnaissance de la loi sur l'eau.

Après avoir fait opposition au projet (octobre 2021) en découvrant que le promoteur avait commencé la construction sans autorisation depuis août 2020, la préfecture, qui a été mise devant le fait accompli, a régularisé le projet en demandant la réalisation de zone d'expansion des crues pour l'Yvette. Ainsi les m3 pris à la crue par les constructions, ont été compensés dans le jardin public derrière l'église, mis à disposition du promoteur par la commune.

Cependant, le terrain assiette du projet est à la confluence de 3 rivières: l'Yvette, **le Rhodon qui traverse la parcelle,** et le Montabé.

Ces deux rivières, et notamment le Rhodon, n'ont pas été prises en compte, parce qu'il aurait alors été impossible de régulariser le projet (impossibilité de réaliser des zones d'expansion des crues en amont sur le Rhodon, quartier déjà largement urbanisé).

Plusieurs recours ont été déposés devant la justice.

Or, nous constatons aujourd'hui dans ce projet de SDRIF-E que le risque inondation n'est toujours pas pris en compte à sa juste valeur, malgré un retour d'expérience tragique pour la commune.

Nous sommes une commune contrainte, sur un territoire inscrit, classé et inondable.

Le potentiel de construction renforcé pour notre commune du fait de son statut de « polarité de la couronne » est une très grande source d'inquiétude pour nous. Le développement rendu possible de programmes immobiliers dans ce secteur va accroître inévitablement le risque d'inondation.

Nous souhaitons que le statut de Saint-Rémy-lès-Chevreuse soit revu, en prenant en compte nos spécificités et notre territoire inondable.

Nathalie IDRISSE